



UN PROJET HYDROÉLECTRIQUE
ENTRE L'ISÈRE ET L'AIN

Compte rendu de la Réunion publique thématique « Le projet dans les dynamiques territoriales »

Lieu : Loyettes (01) et retransmission en ligne et en direct *via* ZOOM

Date et horaire : Le mardi 6 février 2024, de 19h à 22h30

Intervenants, maître d'ouvrage :

- **Olivier LE BERRE**, CNR, Directeur de projet
- **David ZAJACZKOWSKI**, CNR, Attaché à la Direction Générale Industrie, appui à l'équipe du projet Rhônergia
- **Franck PRESSIAT**, CNR, Responsable du Pôle environnement à la Direction de l'ingénierie
- **Serge GOUTEYRON**, Préfet
- **Yannick SCALZOTTO**, Sous-préfet de l'arrondissement du Bellay
- **Jean-Pierre GAGNE**, Maire de Loyettes

Garants de la concertation, désignés par la CNDP : **Jacques ARCHIMBAUD, Patrick DERONZIER et Jean-Michel THORNARY**

Facilitatrice graphique : **Fabienne Régnier**

Modératrice : **Aurélie PICQUE, PARIMAGE**

Nombre de participants : 151 (131 en salle et 20 à distance)

Nombre d'interventions : 23

Le diaporama présenté en séance est disponible en ligne, avec le présent compte-rendu synthétique, validé par les garants de la CNDP, ainsi que [la vidéo replay](#) de la réunion publique.

Introduction

Monsieur le maire de Loyettes, Jean-Pierre GAGNE remercie les personnes présentes à cette réunion publique thématique. Il explique que cette réunion offre l'opportunité au public de poser toutes les questions au maître d'ouvrage sur le projet Rhôneergia.

Aurélié PICQUE, modératrice, présente le déroulement de la réunion qui se divise en deux séquences. Dans un premier temps, l'introduction par les garants est suivie d'une intervention de l'Etat avant un premier temps d'échanges avec le public. La seconde séquence est dédiée à la thématique de la réunion, *le projet dans les dynamiques territoriales*, à travers une synthèse des tables rondes restituées par les garants de la CNDP ainsi qu'une présentation de CNR de sa conception du projet dans le territoire, suivie second temps d'échanges avec le public. Elle confirme le thème général de la réunion, à savoir « le projet dans les dynamiques territoriales » et demande aux intervenants de centrer leurs interventions sur cette thématique, rappelant que leurs autres interventions éventuelles (lors d'autres réunions) sont consultables sur le site internet de la concertation.

La concertation préalable

Patrick DERONZIER, garant désigné par la CNDP, présente la Commission nationale du débat public (CNDP), autorité administrative neutre et indépendante, ses principes et le rôle des garants, à savoir : garantir que l'information donnée au public est la plus exhaustive, la plus fidèle et la plus transparente possible et garantir la prise de parole de toutes et tous. Il rappelle les modalités de la concertation préalable, composées de réunions publiques, de visites de terrain, de rencontres de proximité, de tables rondes, d'ateliers des alternatives, etc. Il indique également au public la possibilité d'exprimer son avis et de poser des questions : [Comment participer ? \(concertation-rhoneergia.fr\)](http://concertation-rhoneergia.fr).

Il rappelle qu'à l'issue de cette concertation préalable :

- Un bilan des garants sera publié et permettra d'illustrer synthétiquement l'ensemble des échanges ;
- L'Etat devra statuer sur la poursuite ou non des études du projet Rhôneergia.

Intervention de l'Etat

Yannick SCALZOTTO, Sous-préfet de l'arrondissement du Belley (01), réaffirme l'importance du processus de concertation, soulignant que le débat en cours est crucial puisqu'aucune décision définitive n'a été prise à ce stade. Il met en avant le rôle essentiel de la concertation préalable dans la mise en lumière des différents points de vue et des interrogations. Il assure que l'État privilégiera l'intérêt général aux intérêts individuels.

Il insiste ensuite sur la nécessité de coordonner le projet avec d'autres initiatives territoriales, et notamment sur sa compatibilité avec le projet d'EPR2. Il souligne l'absence de lien fonctionnel entre le projet d'EDF et le projet Rhôneergia.

Il assure enfin que les autorités publiques surveilleront de près tous les projets en cours pour éviter les interférences, citant notamment les EPR2, le diffuseur autoroutier et le projet de pont soutenu par les deux départements.

Temps d'échanges

INTERVENTION 1 : Joel ALLOU, représentant de la LPO Auvergne Rhône-Alpes, interroge CNR sur le volume de béton prévu pour la construction de l'ouvrage. Il exprime son inquiétude vis-à-vis de l'installation d'une digue artificielle et de ses impacts sur la biodiversité (remodelage des berges et destruction de la végétation riveraine). Il souligne également un autre point de préoccupation lié à la gestion du barrage, en évoquant un récent incident lié à la baisse des débits du Rhône et ayant eu un fort impact sur la vie aquatique.

Il rappelle enfin l'opposition exprimée par la Commission Locale de l'Eau de la Basse vallée de l'Ain à l'égard de ce barrage, situé sur le dernier tronçon non artificialisé du Rhône, et demande à CNR de prendre en considération les alternatives proposées notamment en matière de sobriété énergétique. Il réaffirme l'opposition de la LPO au projet Rhôneergia et évoque la possibilité de recourir à des moyens juridiques pour faire valoir son point de vue.

INTERVENTION 2 : Une participante se questionne sur l'intérêt d'aménager un nouveau projet de barrage hydroélectrique sur le Rhône au regard du dérèglement climatique et de l'incertitude des précipitations futures qui feraient peser un risque sur les débits du fleuve.

INTERVENTION 3 : Madeleine CHATTARD, représentante FNE Ain et membre de la Commission Locale de l'Eau, estime que le projet ne s'inscrit pas dans les dynamiques territoriales. Selon elle, l'artificialisation des terrains nécessaires à Rhôneergia et les 250 hectares supplémentaires pour les nouveaux EPR ne tiennent pas compte des objectifs de préservation des berges et des zones humides énoncés dans le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT). Cette incohérence soulève aussi des questions sur la compatibilité du projet avec l'objectif de lutte contre l'artificialisation des terres et la contrainte de la ZAN. Elle mentionne par ailleurs d'autres projets du territoire, à savoir le Pont, les EPR2 et le diffuseur autoroutier. Elle estime que cette accumulation de projets risque d'accentuer l'artificialisation des terres et l'usage excessif de béton, avec des répercussions négatives sur le bilan carbone de la région.

INTERVENTION 4 : Sylviane THIEBAUT, habitante de la commune de Saint-Genest, exprime ses préoccupations concernant la construction du barrage. Elle estime qu'en cas de réalisation du projet, il serait nécessaire de rehausser les terrains où seraient situés les EPR, ce qui impliquerait un apport massif de matériaux et de béton. En outre, elle note l'absence de réserve d'eau pour les EPR2, soulignant ainsi, selon elle, un lien entre les deux projets. Elle questionne l'impact de la bétonisation et le prolongement de la durée de vie de la centrale du Bugey qui augmenterait le besoin en eau, mettant en évidence une corrélation entre ces facteurs et le projet à l'étude.

Réponses de l'Etat :

Yannick SCALZOTTO, Sous-préfet de l'arrondissement du Belley, rappelle qu'il n'y a pas de dépendance entre les deux projets d'EPR et de barrage. Il confirme que le projet Rhôneergia rehausserait le niveau de l'eau et nécessiterait la construction d'une digue en rive droite compte tenu de la cote des terrains, tout en précisant que celle-ci n'est pas liée au projet d'EPR. Il explique qu'une confusion est faite entre les impacts et les liens entre les projets, que chaque projet a un impact sur l'environnement, mais de manière distincte. Il précise enfin que l'emprise foncière du projet des EPR2 s'étendrait sur 150 hectares, et non 250 comme annoncé par une participante.

Réponses du maître d'ouvrage :

Olivier LE BERRE, CNR, aborde d'abord la question de la ressource en eau, indiquant que le projet prend en compte les impacts du réchauffement climatique. Il rappelle que le bassin

versant du Rhône a un fonctionnement spécifique, principalement alimenté par les précipitations pluviométriques et neigeuses, avec seulement 4 % de son débit en provenance des glaciers alpins. L'agence de l'eau indique que la répartition de l'eau à l'avenir sera différente d'aujourd'hui selon les saisons, plus abondante en hiver, moins abondante en été, mais que le débit moyen annuel sera le même. Il remarque néanmoins que malgré les étiages sévères en 2022, CNR a pu produire 85 % de ses capacités de production d'énergie. Selon lui, les aménagements continueront de fonctionner et de produire de l'énergie renouvelable malgré les effets du dérèglement climatique.

Concernant l'artificialisation des sols, il rappelle que la superficie nette définitive du projet se limiterait entre 12 et 18 hectares, une fois libérés les surfaces nécessaires durant la phase de chantier. L'Etat n'a pas encore donné de ligne directrice à suivre puisque le projet est « à décider ».

En ce qui concerne l'utilisation de béton, Olivier LE BERRE souligne que l'usine et le barrage seraient conçus en béton afin de résister aux conditions sismiques de la région, et affirme qu'aucune autre utilisation de béton n'est prévue à ce jour. Il rappelle les différents aménagements du projet Rhônergia, notant notamment les opérations de renforcement des berges et de dragage qui ne nécessiteraient pas de béton. Bien que la quantité de béton utilisée soit significative, un travail d'optimisation serait entrepris pour minimiser les nuisances du projet.

INTERVENTION 5 : Anne-Marie BRUNET, membre du collectif STOP BARRAGE, mentionne la surface prévue pour le chantier (630 hectares) et se questionne sur le futur de l'activité agricole à Loyettes. Elle se dit inquiète, malgré les réponses apportées par le maître d'ouvrage, et souhaiterait savoir si une production de 37 MW justifie la destruction de l'environnement.

INTERVENTION 6 : ENZO ZUCARELO, étudiant à l'université Claude Bernard à Lyon, mentionne l'ouvrage *Histoire des énergies françaises* de J.B FRESSOZ. Il exprime ses inquiétudes concernant les possibles conflits d'usages de l'eau (énergie, irrigation, eau potable et tourisme). Il indique être en faveur de la construction d'un pont sur le barrage-usine.

INTERVENTION 7 : Hervé ALLOING, membre du collectif STOP BARRAGE, souhaite connaître la méthode de refroidissement des nouveaux EPR. Il soulève ensuite des questions sur le refroidissement de la centrale du Bugey, particulièrement en période estivale lorsque le débit du fleuve peut descendre à 100 mètres cubes par seconde. Il estime qu'une modélisation des risques industriels majeurs devrait être faite avant de débattre sur des projets tels que les nouveaux EPR et Rhônergia. Il donne pour exemple une rupture du barrage de Vouglans. Enfin, il indique au sous-préfet que le barrage ne répond pas à des intérêts individuels, mais que ses impacts seraient collectifs.

INTERVENTION 8 : Pascal LEBRUN, membre du collectif « écologistes Bugey côtière », exprime de fortes inquiétudes quant à l'altération future de la ressource en eau pour tous les habitants du bassin du Rhône (champs captant de Crépieu-Charmy qui fournit 87 % de l'eau potable de la métropole lyonnaise). Il évoque l'historique du PIPA et la contamination du fleuve par les PCB, rappelant ainsi les risques environnementaux passés et présents.

INTERVENTION 9 : Un participant, habitant de Loyettes, indique qu'un collectif de riverains a été créé à Loyettes. Il souhaite que ce collectif soit associé à la réflexion sur le projet si l'Etat décide de poursuivre les études.

Réponses de l'Etat :

Yannick SCALZOTTO, Sous-préfet de l'arrondissement du Belley, explique que le sujet du pont relève du domaine de compétence des départements de l'Ain et de l'Isère qui, conjointement, pourront s'accorder sur la possibilité d'intégrer un franchissement autoroutier sur le barrage ou ailleurs. Le mandat d'étude accordé à CNR ne comprend qu'un projet d'étude de barrage.

Il indique par ailleurs que le niveau d'eau minimal nécessaire au bon fonctionnement des EPR2 est de 2 m³ par seconde, correspondant à 2 % du débit minimum du Rhône.

Enfin, il souligne que la motivation guidant la décision de poursuivre ou non les études du projet Rhônergia est l'intérêt général, en opposition à l'intérêt particulier. Il précise que l'intérêt collectif défendu est une agrégation d'intérêts particuliers, et que l'intérêt général peut différer de cet intérêt collectif. Selon lui, la production d'énergie renouvelable et décarbonée dépasse la somme des intérêts particuliers.

Réponses du maître d'ouvrage :

Olivier LE BERRE, CNR, rappelle qu'un certain nombre de réponses ont pu être apportées au sujet des emprises foncières du projet en phase travaux lors de la réunion d'acteurs du monde agricole (*ndlr : le compte-rendu synthétique de cette rencontre, organisée le lundi 29 janvier 2024, est disponible sur le [site de la concertation Rhônergia](#)*). CNR dialogue avec la SAFER et les Chambres d'agricultures afin d'étudier au mieux le projet et son optimisation de surfaces.

Il souligne ensuite le caractère fiable des aménagements hydroélectriques existants et atteste de la sûreté des équipements CNR, qui se vérifie sur le long terme. Il ajoute que CNR a produit une étude de danger avec ses équipes d'ingénieurs spécialisés. L'objectif étant de garantir la résistance de l'ouvrage face aux potentiels aléas naturels ou accidentels. Il indique que c'est l'Etat qui statuera sur cette étude de danger en vue d'une autorisation de construire. En phase de construction, une multitude de contrôles serait réalisée pour vérifier tous les aspects liés à la solidité générale de l'infrastructure.

David ZAJACZKOWSKI, CNR, revient sur la démarche volontariste de CNR concernant l'augmentation du productible sur les aménagements existants (650 GW/an). Il cite les autres projets en cours de CNR, tels qu'ils ont été précisés dans le cahier des charges de la concession :

- Augmentation du productible de l'aménagement de Montélimar ;
- Construction de 6 nouvelles petites centrales hydroélectriques ;
- Etudes sur l'amélioration du potentiel résiduel des ouvrages existants de CNR (sur 5 ans).

Il renvoie à la présentation détaillée qui avait été faite lors de la réunion publique à Saint-Vulbas (*ndlr : le compte-rendu synthétique, le replay et la présentation de cette rencontre sont disponibles sur le [site de la concertation Rhônergia](#)*).

Franck PRESSIAT, CNR, revient sur les questions liées à la ressource en eau, la gestion des débits ainsi que la question des PCB, et qui ont déjà été abordées lors de la table ronde sur l'environnement (*ndlr : le replay et le compte-rendu synthétique sont disponibles sur le [site internet de la concertation](#)*). Il souligne que durant les années 1980, des rejets importants de PCB se sont produits dans le Rhône, du fait que les usines de retraitement des PCB étaient soumises à des normes moins strictes. Ces rejets étaient essentiellement liquides. Les PCB ont transité dans le Rhône et se sont retrouvés piégés dans les sédiments fins et/ou les poissons

du Rhône par exemple. Il indique que durant des dizaines d'années, la consommation de poissons du Rhône a été interdite dans la région. Les rejets sont, à ce jour, très faibles grâce au renforcement des normes.

Il rappelle également qu'à ce jour, aucun problème de PCB n'a été constaté dans l'eau que consomment les Lyonnais. Il signale qu'à l'issue des analyses de sols sur les sondages géotechniques et sur les sédiments fins, les équipes de CNR n'ont pas relevé de présence de PCB significative. Il a été constaté une quasi-absence de PCB, sauf sur la zone qui a été l'émissaire historique de rejets de PCB, où il en reste encore des traces. Il souligne qu'une attention particulière est portée sur ces polluants dans le cadre de gestion sédimentaire sur l'ensemble des aménagements de CNR, et que les normes sont aujourd'hui particulièrement strictes. Il explique que la restitution au Rhône des sédiments n'est possible que si leur concentration en PCB est inférieure à 60 microgrammes par kilo (soit 0.06 mg/kg), qui est à mettre en regard avec la norme nationale de réutilisation d'un sol pollué dont la limite est fixée à 60 milligrammes par kilo. Ceci veut dire que les règles qui encadrent la gestion des sédiments dans le Rhône vis-à-vis des PCB, sont 1000 fois plus restrictives que la norme nationale sur les déchets.

Concernant la modification du débit du Rhône, Franck PRESSIAT, CNR, indique qu'il n'y aurait pas de modification de l'hydrologie entre l'amont et l'aval. Il mentionne le rehaussement du niveau de la retenue qui exercerait une influence sur le niveau des nappes. Il évoque le dispositif de contre-canal ou de drain en rive droite qui serait mis en place pour limiter l'exhaussement des nappes, à l'image de la plupart des zones aménagées le long de la vallée du Rhône par CNR. Il explique également que des études sur les nappes phréatiques permettront de mieux quantifier ces effets.

Olivier Le BERRE, CNR, rappelle l'absence de lien fonctionnel entre le projet d'EDF et Rhône-Genève. Il précise qu'EDF étudie la possibilité d'implanter les EPR2 dans les conditions d'analyse de risque régionales, en tenant compte notamment du risque lié à la rupture du barrage de Vouglans. Cette condition de risque contraint la plateforme EPR2 à être surélevée. Cette surélévation n'est donc pas dû au projet Rhône-Genève, mais aux contraintes régionales globales, en particulier l'hypothèse d'une rupture du barrage de Vouglans. .

Synthèse des tables rondes thématiques

Table ronde sur « Le modèle économique et social du projet Rhône-Genève »

Patrick DERONZIER, garant désigné par la CNDP, évoque les questions initiales sur la rentabilité de l'ouvrage, notant que son rendement est relativement plus faible que d'autres installations hydroélectriques. La Commission de régulation de l'énergie, les syndicats CGT et Sud Énergie, ainsi que la Cour des comptes ont souligné que la rentabilité économique doit être considérée à l'échelle de la concession, pas seulement de l'ouvrage lui-même. Ils ont également souligné que la valorisation économique optimale de la production hydroélectrique se fait lors des pics de demande sur le marché de l'électricité, et non en moyenne annuelle. Il rappelle que les ouvrages dans le système de concession sont des biens publics, ce qui justifie une attention particulière à leur rentabilité. Enfin, il témoigne du fait que la Cour des comptes avait relevé un déséquilibre dans le partage des bénéfices avant la prolongation de la concession, qui a été corrigé lors du renouvellement du contrat en 2022.

Sur la question des dynamiques territoriales, l'accent est mis sur l'intégration territoriale, avec des données sur l'emploi. Il est précisé que la construction de l'ouvrage créerait une dizaine de postes en phase d'exploitation, le contrôle à distance et l'entretien, en plus des phases de chantier. Dans son

utilisation régulière, le projet nécessiterait parfois jusqu'à une trentaine d'opérateurs pour des opérations de maintenance lourde, impliquant des entreprises extérieures.

Table ronde sur « Les besoins en électricité et le rôle de l'hydroélectricité »

Lors de la deuxième table ronde sur le besoin en électricité, les débats ont rappelé les données des politiques nationales et des documents-cadres fixant des objectifs de décarbonation et de réduction des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050. Par exemple, le Schéma régional d'aménagement et de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) régional vise à augmenter la production hydroélectrique de 500 mégawatts d'ici 2030. RhôneGria aurait une capacité de production nominale d'environ 40 mégawatts.

Il rappelle que le SRADDET identifie la création de nouveaux aménagements, en particulier dans le domaine de l'énergie. Il ajoute que le ministère de la Transition écologique a souligné que, sur ces dix dernières années, les barrages autorisés étaient principalement de petite hydroélectricité, avec des puissances installées inférieures à 4,5 mégawatts, tandis qu'au niveau national, les nouveaux ouvrages prévus étaient principalement des stations de pompage (STEP). Cela inclut le remplacement des turbines, la modernisation des installations existantes et l'augmentation des puissances installées. Il a été noté que l'ouvrage à l'étude est significatif et peut être l'un des derniers grands ouvrages en France.

Enfin, Il indique que lors d'une discussion entre l'association Sortir du nucléaire, la DGEC (Direction générale de l'énergie et du climat) et RTE (Réseau de transport d'électricité), RTE a souligné son rôle dans l'élaboration de scénarios énergétiques et la projection des demandes en électricité. Sortir du nucléaire a insisté sur la nécessité d'anticiper les besoins énergétiques pour les années 2050, notamment en tenant compte de la présence prévue des nouveaux EPR sur le site du Bugey. La question s'est alors posée de savoir si le barrage pourrait contribuer à répondre aux besoins de pointe ou de base, étant intégré dans une chaîne gérée au niveau du fleuve. La DGEC a noté que même si le barrage n'était pas un réservoir de montagne classique, il est programmable pour répondre aux besoins à court terme, ce qui a été considéré comme important étant donné la prédominance attendue des EPR pour la production d'électricité de base en 2050. **Patrick DERONZIER** estime qu'il serait intéressant d'obtenir des informations détaillées sur les projets d'EDF pour évaluer leur contribution potentielle.

Table ronde sur « Les ambitions des territoires et la place du projet à l'étude »

Jean-Michel THORNARY, garant désigné par la CNDP, souhaite préciser aux participants que les deux tables rondes qu'il s'apprête à restituer se sont largement recoupées, les élus des territoires, les associations ou encore les scientifiques ayant tous jugé prioritaire la thématique des mobilités.

Il indique en premier lieu que les deux Communautés de communes situées dans le périmètre d'étude (La Plaine de L'Ain et les Balcons du Dauphiné) ont chacune défini leur propre stratégie territoriale. Il constate que ces stratégies semblent indépendantes l'une de l'autre et sont peu influencées par la présence du barrage sur le Haut Rhône. Le fleuve apparaît comme une frontière difficile à franchir entre les deux Communautés de communes. Ces deux stratégies semblent plutôt alignées sur les activités de la métropole, soit en employant leurs habitants, notamment dans le cas de la Plaine de L'Ain avec ses centres industriels et logistiques, soit en accueillant les travailleurs de la métropole sur leur territoire. Ces dynamiques ont mis en lumière plusieurs thématiques sous-jacentes :

- Le logement : Il a été noté par tous les participants que la pression immobilière est forte dans les deux territoires. Les prix augmentent et cette tendance devrait s'intensifier, notamment en raison de l'arrivée de personnes en provenance de Lyon à la recherche de conditions de

logement plus avantageuses. De plus, les projets en cours ainsi que les futurs projets industriels sur le territoire, entraîneront probablement une augmentation de la population dans ces régions. Les stratégies de développement économique des deux Communautés de communes semblent indépendantes, avec une orientation vers le développement industriel et logistique du côté de l'Ain, et davantage vers le tourisme et les services du côté de l'Isère. Cependant, les élus des deux rives soulignent la nécessité de limiter le développement si cela entraîne une détérioration significative de la qualité de vie des habitants.

- **L'emploi et la formation** : Du côté de l'Ain, le taux de chômage est déjà au plus bas et certains métiers sont en tension. Il est donc question de former aux métiers d'avenir sur ce territoire. Du côté de l'Isère, le territoire est moins développé et orienté vers des métiers différents, mais il devrait bénéficier du développement du côté de l'Ain, à condition que les questions de mobilité soient résolues. Ainsi, Jean-Michel THORNARY relève que les stratégies d'emploi et de formation devront être ajustées pour tenir compte de ces évolutions prévisibles mais non encore clairement définies.
- **L'énergie** : Le garant constate que les deux Communautés de communes présentent des approches différentes. Du côté de l'Ain, le nucléaire est considéré comme une priorité. Du côté de l'Isère, les énergies renouvelables et la sobriété énergétique sont mises en avant, avec une réflexion sur l'isolation des habitations et la gestion énergétique. Les stratégies des deux côtés ont donc été élaborées indépendamment du projet Rhônergia, ce qui s'explique en raison de la temporalité du projet puisque ce projet est apparu en 2022, alors que les élus ont défini leur projet de territoire dès 2020.
- **L'agriculture** : Il indique que ce sujet ne semble pas être au centre des stratégies territoriales. Cela s'expliquerait par le fait que, jusqu'à présent, le partage de l'eau entre les différents usages agricoles n'a pas soulevé de problèmes majeurs, et que les perspectives de réduction du débit du Rhône sont considérées comme lointaines et incertaines. Il souligne également que CNR, forte de son expérience, joue un rôle crucial dans la gestion des territoires, en assurant des missions de service public telles que la navigabilité, l'irrigation et la production d'électricité. Il souligne l'importance que doit porter CNR dans l'accompagnement de développement de projets locaux ainsi que dans la valorisation des équipements touristiques le long du fleuve.

Table ronde sur « Les mobilités autour du Haut Rhône »

Jean-Michel THORNARY, garant désigné par la CNDP, recense les principaux thèmes abordés : la route, les voitures, les camions, les coûts, le trafic et les temps de parcours, les nuisances pour les riverains, le manque d'infrastructures et les mobilités douces. Il témoigne d'un consensus des participants sur la nécessité de développer le transport ferroviaire pour limiter les flux de véhicules vers la métropole, avec des projets comme le cadencement des trains jusqu'à Ambérieu T1 et le prolongement du tramway T3 jusqu'à Crémieu côté Isère, déjà programmés par la Région. Cependant, ils estiment qu'il est nécessaire de définir des plans de mobilité intermodaux incluant les gares des deux rives pour gérer les rabattements. Ils anticipent aussi le risque d'une augmentation des déplacements de la population de la métropole vers les territoires desservis par ces nouvelles infrastructures. Les difficultés de franchissement du Rhône, et notamment le besoin d'un nouveau pont, sont soulignées par les élus, mais la localisation reste à définir. Cette réflexion, en cours entre les deux conseils départementaux, doit être dissociée du projet Rhônergia.

Jean-Michel THORNARY, garant désigné par la CNDP, rappelle que le projet offre l'opportunité de redessiner le tracé de la ViaRhôna, pour rapprocher cette voie de la berge. Il souligne que CNR envisage l'aménagement d'une voie de franchissement du fleuve sur son barrage pour la maintenance des équipements, pouvant également être utilisée par les piétons et les cyclistes (mobilité douce). Le fluvial pourra donc être exploité pour le transport des bateaux de plaisance, et CNR pourrait accompagner des aménagements pour les loisirs aquatiques, susceptibles de dynamiser l'activité touristique locale.

En conclusion de ces deux tables rondes, il remarque que le projet et ses impacts potentiels n'ont pas été pleinement intégrés aux stratégies de développement discutées. Les deux Communautés de communes n'ont pas pris en compte le projet dans leur planification, alors que CNR souligne l'importance des barrages dans des territoires similaires le long du Rhône. **Jean-Michel THORNARY** rappelle que chacun doit se forger sa propre opinion avec des informations complètes sur le projet.

Témoignage de Christian GIROUD, maire de Montalieu-Vercieu : les effets de la construction du barrage de Sault-Brénaz dans sa commune

Christian GIROUD, maire de Montalieu-Vercieu, partage l'expérience de sa commune et ses habitants depuis l'implantation du barrage de Sault-Brénaz. Il estime que le barrage a modifié le paysage et dynamisé l'activité locale. C'est devenu un élément intégré à l'environnement de sa commune. La présence de la ViaRhôna, financée en partie par CNR, est, selon lui, bénéfique. Il souligne que La Vallée Bleue, base de loisirs, a été créée il y a 35 ans avec la participation de CNR, et accueille 200 000 visiteurs par an, stimulant de fait l'économie locale. Il indique que le barrage permet l'exercice d'activités touristiques ou sportives comme le canoë-kayak. Il note par ailleurs que la Vallée Bleue hébergera des équipes nationales pour les Jeux Olympiques. Il rappelle enfin l'implication concrète de CNR dans la dynamique territoriale pour sa commune.

Le point de vue du maître d'ouvrage sur l'insertion du projet RhôneRégia dans les dynamiques territoriales

Olivier LE BERRE, CNR, rappelle que le dialogue territorial a débuté en juin 2022, renforçant ainsi les relations institutionnelles. Il indique que ce dialogue a impliqué des échanges avec les élus et diverses structures, notamment l'État, la DRAC concernant l'archéologie et les paysages, ainsi que l'Agence de l'eau. Si le projet se poursuit, un comité de suivi sera créé pour maintenir le lien avec la population, le monde agricole et les élus. Il explique que le dialogue se poursuivra au-delà de la décision de l'État prévue au cours de l'année 2024. Les principaux éléments discutés avec les élus ont été abordés précédemment par la restitution des ateliers par les garants. Il confirme également que CNR n'a pas reçu la mission d'étude d'un pont à ce jour.

Il ajoute que le projet, s'il se concrétise, pourra apporter des marchés à la filière industrielle régionale, en privilégiant les compétences locales, notamment dans les domaines du génie civil et de l'électromécanique. Il mentionne également que les investissements liés au projet seront principalement dirigés vers la région et le territoire environnant, comme le fait déjà CNR dans l'exécution des plans 5Rhône.

Il indique ensuite que l'État pourrait mettre en œuvre une « démarche Grand chantier », qui mobiliserait et coordonnerait tous les acteurs du territoire, la Région, les conseils départementaux, les acteurs économiques et autres intervenants, y compris ses propres services nationaux et locaux. Il indique que cette approche vise à organiser efficacement les projets d'infrastructures lourdes dans une

perspective globale, intégrant entre autres leurs implications sur l'emploi, la formation, le logement et d'autres aspects territoriaux.

Enfin, il souligne l'opportunité que représente le projet Rhôneergia pour le territoire en termes de création d'activité et d'emplois à travers les marchés de travaux, l'accès à la formation et à l'insertion, ainsi que le développement des mobilités douces, du tourisme et de la culture.

Temps d'échanges

INTERVENTION 10 : Hervé ALLOING, membre du collectif STOP BARRAGE, souhaite savoir si CNR, lors des prochaines analyses de relevés de PCB, va également chercher la présence de métaux lourds et de produits phytosanitaires dans les vases et dans les limons du Rhône. Il se questionne sur le caractère insubmersible de la digue de 4 kilomètres de long sur la rive droite pour rejoindre Loyettes en indiquant que le niveau du village se trouve à une cote située entre 191 et 194 mètres. Il estime qu'en cas de rupture du barrage de Vouglans, le village se retrouvera submergé.

INTERVENTION 11 : Clément PRADIER, membre du collectif STOP BARRAGE, invite CNR à effectuer un travail collaboratif avec les différents acteurs du territoire afin de valoriser ces derniers 25 kilomètres naturels du Rhône. Il indique être ouvert au dialogue mais reste opposé au projet de barrage.

INTERVENTION 12 : Marjorie LATHUILLUERE, FNE Ain, souhaite rappeler à l'assemblée que les citoyens n'ont pas le temps de regarder les rediffusions des diverses rencontres, ce qui explique l'importance des répétitions. Elle interroge CNR sur le choix d'entreprises qui seraient associées au projet Rhôneergia.

Réponses de la modératrice :

Il est indiqué aux participants que des comptes rendus synthétiques sont disponibles sur le [site de la concertation](#), offrant une alternative plus accessible et rapide que la vision de nombreuses heures de rediffusion des réunions. Les participants sont invités à proposer de nouvelles interventions qui n'ont pas encore été abordées.

INTERVENTION 13 : Jean-Marie HIDOU, représentant de « l'association de chasse fluviale Rhône amont », exprime l'opposition de son association au projet Rhôneergia. Il souhaite que CNR puisse se pencher sur l'optimisation des équipements déjà existants plutôt que de reconfigurer de manière artificielle le dernier tronçon sauvage du Rhône. Il tient à signaler qu'après des recherches, l'interdiction de consommation des poissons pêchés dans le Rhône n'a pas été levée.

INTERVENTION 14 : Sébastien JAQUIER, habitant de Loyettes, se questionne sur la pertinence de l'intervention du maire de Montalieu-Vercieu dans la mesure où le projet Rhôneergia n'intègre pas de base de loisirs. Il souhaite également savoir la position de la commune et de ses administrés sur le projet Rhôneergia.

INTERVENTION 15 : Raphael QUESADA, directeur de LO PARVI, rappelle son opposition de fond au projet de barrage Rhôneergia. Il rappelle également que l'implantation du barrage de Sault-Brénaz a entraîné des modifications sur les confluences et que les agriculteurs ont dû demander des mesures compensatoires.

Il fait part à Monsieur le Sous-Préfet, de son incompréhension de l'utilisation du terme « *intérêt général* ». Il signale à l'attention des participants le lourd calendrier des travaux qui arriveront prochainement sur le territoire (barrage, pont, EPR, train-tramway, diffuseur d'autoroute) et se dit inquiet quant à leurs effets cumulés en phase travaux avec l'arrivée – selon l'estimation du maire de

Saint-Romain-de-Jalionas, de plus d'1 million de camions de matériaux nécessaires au projet d'implantation des EPR2.

Enfin, il souhaite que CNR saisisse l'opportunité unique que représente la gestion du dernier tronçon naturel et libre du Rhône en lien avec les habitants du territoire. Il demande à CNR de conserver ce tronçon intact, d'effectuer du génie écologique et d'aider à la restauration de la ripisylve là où elle a été dégradée.

Réponses du maître d'ouvrage :

Franck PRESSIAT, CNR, indique qu'une attention particulière sera portée aux analyses physico-chimiques à effectuer, et notamment sur la présence de PCB et des perfluorés en soulignant la faible exposition du secteur à la production de perfluorés. Pour autant, il remarque que l'Agence Régionale de Santé (ARS) a publié récemment une recommandation pour le département du Rhône indiquant aux habitants du secteur de ne pas consommer le poisson dans le secteur impacté par les émissions de perfluorés (sud de Lyon).

Olivier LE BERRE, CNR, confirme que la concomitance des calendriers de travaux est un sujet important pour les équipes projet et fait déjà l'objet de discussions avec EDF.

Il revient sur la démarche Grand chantier qui correspond à la mobilisation de l'ensemble des acteurs du territoire afin de gérer des opérations simultanées et leurs impacts sur la vie quotidienne des habitants impactés. Il indique que CNR sera partie prenante mais pas l'organisateur. Il explique que CNR disposera de plus d'informations prochainement car l'Etat a demandé des détails sur les interfaces et le phasage des travaux. Il précise que les calendriers de travaux des différents projets seront coordonnés pour éviter de se recouvrir dans une même zone à un même moment. Il termine sa réponse en soulignant que l'organisation se fera de la manière la plus intelligente possible.

INTERVENTION 16 : Jean-Luc VECCHIO, habitant de Loyettes, revient sur une recommandation faite lors de la table ronde sur le modèle économique et social du projet à l'étude, et l'indexation des revenus tirés du barrage par CNR sur le prix de l'électricité au plus haut de la demande. Il souhaite avoir des éclaircissements à ce sujet. Également, il demande si la CNR a intégré le coût de démantèlement du barrage dans le coût de revient actuel.

INTERVENTION 17 : Une habitante de Hières-sur-Amby demande que la CNR s'exprime sur l'incident de dimanche et sur la gestion des poissons.

INTERVENTION 18 : Yves MONTEL, habitant de Saint-Romain de Jalionas et membre du collectif Stop barrage Rhône-gia, souhaite connaître la hauteur du niveau d'eau à Saint-Vulbas ou ailleurs en amont du barrage. Il interroge les maîtres d'ouvrage sur la hauteur d'eau au niveau de l'échelle millimétrique située au niveau de la Chapelle de Marcilleux. Il juge imprécises les réponses apportées sur le site internet.

INTERVENTION 19 : Viviane GAUDRET, Conseillère départementale du canton de Lagnieu, revient sur les questions liées à la mobilité, et plus particulièrement sur le sujet du pont. Elle rappelle que les franchissements existants sont saturés et vieillissants. Elle souhaite faire un point d'étape sur le dialogue en cours entre le département de l'Isère et celui de l'Ain concernant la création d'un nouveau pont. Elle insiste sur la collaboration étroite entre les deux départements pour explorer la possibilité d'un nouveau franchissement.

INTERVENTION 20 : Un participant retraité, ingénieur d'EDF, soulève des préoccupations concernant la rentabilité économique du projet. Il demande des clarifications sur le fonctionnement du barrage, précisant qu'étant un barrage « au fil de l'eau », il devrait fonctionner en base plutôt qu'en pointe. Il demande à CNR de confirmer ce mode de fonctionnement. De plus, il exprime des doutes quant à la pertinence de réindustrialiser la région du Rhône ou de la plaine de l'Ain, préférant privilégier des endroits plus prioritaires en Rhône-Alpes, selon lui.

INTERVENTION 21 : René MARCAND, habitant de Lyon, remarque que le dossier de la concertation préalable traite essentiellement d'électricité et ne mentionne pas assez la navigation. Il souhaite que ce dernier aspect soit abordé et étudié afin d'avoir une vision plus claire sur les perspectives de navigabilité du Haut Rhône.

INTERVENTION 22 : Jérôme GRAUSI, maire de Saint-Romain-de-Jalionas, rappelle son opposition au projet, affirmant pour autant ne pas être contre l'hydroélectricité en général. Il regrette que peu d'élus soient suffisamment informés pour se prononcer en conscience sur le sujet. Il exprime des inquiétudes quant à l'impact environnemental du projet, notamment sur la modification du paysage. Il estime que les générations actuelles sont davantage préoccupées par les enjeux environnementaux que par les retombées économiques à court terme. Il s'oppose à l'idée de réindustrialiser la région, privilégiant les projets respectueux de l'environnement. Il remet en question la nécessité du barrage au vu des alternatives disponibles et des autres projets de développement dans la région. Il rappelle les coûts et les impacts à long terme du projet sur la région, appelant à préserver l'environnement et à réfléchir à l'intérêt général avant de poursuivre les études du projet.

INTERVENTION 23 : Albane COLLIN, Conseillère régionale AURA, remet en question l'intérêt général du projet, soulignant que des actions immédiates pourraient être entreprises pour améliorer la vie de tous, comme investir dans l'insolation des logements et les modes de transport alternatifs. Elle exprime des doutes sur la philosophie du projet de barrage, soulignant les critiques de la communauté scientifique quant à son impact environnemental et son coût économique élevé. Elle s'inquiète de l'accaparement de la ressource en eau et des futurs conflits d'usages. Elle soutient qu'il serait préférable d'investir dans la préservation des milieux naturels, des nappes phréatiques et des zones humides, pour assurer la disponibilité et la qualité de l'eau pour les générations futures.

Réponses du maître d'ouvrage :

Franck PRESSIAT, CNR, à propos de l'incident intervenu à l'aval de Sault Brenaz, indique que l'équipe d'astreinte de la CNR a été alertée dimanche après-midi par des pêcheurs concernant une mortalité de poissons piégés dans la lône de Saint-Véran, à quelques kilomètres en aval de l'usine électrique de Sault-Brénaz. Il explique que les pêcheurs ont réussi à sauver environ 250 kilos de poissons et ont signalé la mortalité d'une centaine d'autres, principalement des gardons et des barbeaux. Il rappelle que cette situation est survenue en raison d'accumulation d'embacles corrélée à la baisse des niveaux en aval de Sault Brénaz. En effet, la production hydroélectrique baisse en général le week-end en raison de la baisse de consommation électrique, ce qui fait diminuer le débit et le niveau en aval de Sault-Brénaz. Il rappelle que ces fluctuations sont connues par la CNR et encadrées par les règlements de la concession. Pour autant, Les dernières crues auraient entraîné cette accumulation de débris dans la zone, piégeant les poissons. Il souligne que des mesures d'urgence ont été prises pour retirer les embâcles et éviter de nouveaux incidents. Des discussions sont en cours avec les parties prenantes concernées pour évaluer la nécessité d'une action supplémentaire et/ou d'un projet de restauration pour éviter de tels évènements à l'avenir.

Olivier LE BERRE, CNR, rappelle que le coût du projet est détaillé dans [le chapitre 2.5 du dossier de concertation](#) et indique qu'à ce jour la CNR n'a pas chiffré le coût du démantèlement.

David ZAJACZKOWSKI, CNR, aborde le sujet de la gestion de l'énergie et de la valeur produite par le barrage. Il explique que le barrage s'intègre dans une chaîne de gestion plus large. Cette chaîne hydroélectrique de l'ensemble des équipements gérés par CNR sur le Rhône permet de moduler la production en fonction des besoins énergétiques et des prix du marché. Il indique que le barrage lui-même ne dispose pas d'un stock d'eau suffisant pour cette modulation, mais qu'il agit en coordination avec les autres ouvrages en amont et en aval. Le lac Léman est géré comme une réserve par les services industriels de Genève, ce qui accentue les possibilités de modulation de la production. Côté français, le barrage de Génissiat, géré par CNR, joue le même rôle. En dehors des périodes de crue, chaque barrage de la chaîne des équipements gérée par CNR peut ajuster sa production pour s'adapter aux variations de la demande, ce qui contribue à la stabilité du système électrique et à la valeur économique de chacun des ouvrages.

Olivier LE BERRE, CNR, répond aux interrogations concernant la navigabilité. Il mentionne l'obligation contractuelle de permettre le franchissement du barrage par des moyens adaptés à la navigation de plaisance. Par exemple, un transbordeur est disponible pour faciliter le passage des bateaux à faibles fonds près de l'aménagement de Sault-Brénaz. Cette mesure s'applique également aux canoës, kayaks et autres petites embarcations de plaisance, conformément au contrat de concession de la CNR. RhôneGria serait équipé de manière comparable pour satisfaire aux obligations de CNR.

Réponse de l'Etat :

Monsieur le Préfet GOUTEYRON remercie l'ensemble des participants pour la qualité des échanges durant ce débat et souhaite clarifier la position actuelle de l'Etat. Il rappelle que la décision de poursuivre ou non les études de RhôneGria n'a pas encore été prise, et qu'elle dépendra des discussions en cours dans le cadre de cette concertation. Il encourage également les élus à collaborer pour réfléchir à l'avenir du territoire et reconnaît leurs préoccupations concernant les défis posés par l'arrivée de grands projets d'aménagements au niveau local.

Conclusion

Jacques ARCHIMBAUD, garant désigné par la CNDP, conclut la réunion en partageant ses observations sur le fond et la forme du débat démocratique.

Sur la forme, il déplore les attitudes telles que le mépris, la colère et les interruptions, et se réjouit, à l'inverse, des attitudes qui privilégient l'argumentation et la sérénité. Il insiste sur l'importance de maintenir des échanges respectueux et dignes. Concernant les réponses aux questions, il souligne qu'elles peuvent parfois manquer, soit parce que le sujet n'a pas été traité, soit parce que certaines informations ne peuvent être divulguées. Il encourage chacun à se forger sa propre opinion en considérant les éléments de la discussion et les incertitudes qui subsistent.

Sur le fond, il relève trois points principaux à considérer. D'abord, la question de l'électricité et des besoins énergétiques, sur laquelle deux opinions divergentes s'expriment : certains soutiennent la nécessité du barrage pour répondre à ces besoins, tandis que d'autres estiment qu'il existe des alternatives pour réduire la consommation électrique. Ensuite, la préoccupation pour la biodiversité, l'eau et le cadre de vie, avec des inquiétudes quant aux impacts du projet sur ces aspects. Enfin, la rentabilité économique du projet, qui suscite des débats sur son coût et ses alternatives. Malgré des avancées dans la discussion, le garant indique que des questions persistent quant à la façon dont les

réponses sont produites et partagées, soulignant un besoin de confiance et de transparence dans le processus décisionnel. Enfin, il rappelle l'importance de considérer l'impact social du projet et sa capacité à rassembler ou diviser les citoyens.



